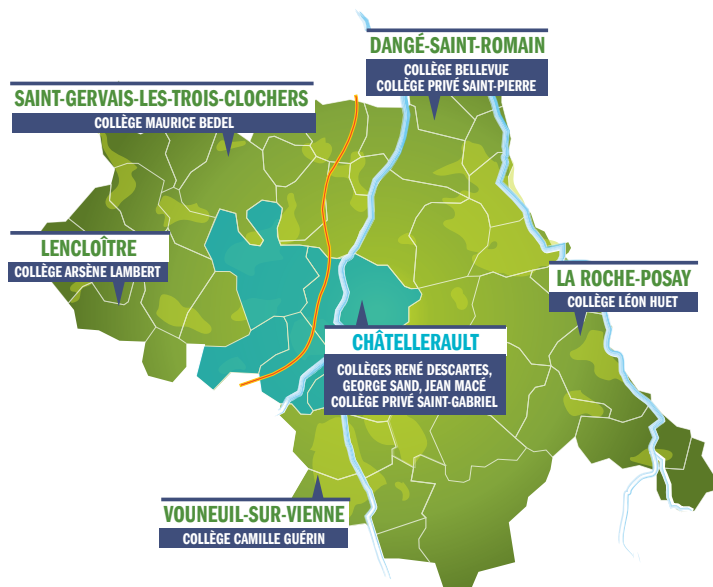


A NOTER !

Pour les élèves scolarisés dans les collèges de Châtelleraut ou de Vouneuil-sur-Vienne, les TAC assurent le transport dans les 12 communes de l'ex-Communauté d'Agglomération du Pays Châtelleraudais.

Archigny, Aailles-en-Châtelleraut, Bellefonds, Bonneuil-Matours, Cenon-sur-Vienne, Châtelleraut, Colombiers, Monthoiron, Naintré, Senillé Saint-Sauveur, Thuré et Vouneuil-sur-Vienne.



Depuis le 1^{er} janvier 2019, le ramassage scolaire est assuré par la Communauté d'Agglomération de Grand Châtelleraut.

2 600 élèves utilisent les lignes de transports scolaires, qui desservent 6 collèges du territoire.

Les lignes commerciales peuvent être empruntées par les élèves des lycées pour rejoindre les établissements de Châtelleraut. Elles sont aussi ouvertes à tous.

POURQUOI ADOPTER LES TRANSPORTS SCOLAIRES ?

Le transport en commun contribue à améliorer et à préserver le cadre de vie.

- Il facilite le quotidien et reste plus économique que la voiture.
- Il réduit le nombre de véhicules à l'entrée des établissements scolaires. La densité de circulation peut être dangereuse pour la sécurité de vos enfants. Le dépose-minute près des établissements scolaires se fait, dans 70% des cas, en voiture, ce qui multiplie par deux le risque d'accident aux abords des écoles et crée des embouteillages.
- L'utilisation des transports scolaires participe à la réduction des émissions de CO2.

La somme de ces gestes simples préserve le territoire, la santé de vos enfants et celle de la planète.



CONTACT

Du lundi au jeudi : 9^h - 12^h / 14^h - 17^h
Vendredi : 9^h - 12^h / 14^h - 16^h

COURRIER

Service Déplacement de la Communauté d'Agglomération de Grand Châtelleraut
78 boulevard Blossac - CS 90 618
86106 Châtelleraut Cedex

ACCUEIL PUBLIC

Service Déplacement de la Communauté d'Agglomération de Grand Châtelleraut
208 rue d'Antran - 86100 Châtelleraut

05 49 23 64 94

transports.scolaires@grand-chatelleraut.fr

GRAND CHÂTELLERAUT

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

GRAND CHÂTELLERAUT

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

TRANSPORTS SCOLAIRES



transports.grand-chatelleraut.fr

QUI PEUT BÉNÉFICIER DES TRANSPORTS SCOLAIRES ?

Tous les élèves scolarisés dans un établissement public de Grand Châtelleraut ou privé, sous contrat avec l'Éducation nationale, quel que soit le niveau d'enseignement, demi-pensionnaires ou externes.

POUR LES ÉLÈVES DU PRIMAIRE OU DU 1^{ER} DEGRÉ

- être âgé au minimum de 3 ans pendant l'année en cours, exception faite des élèves ayant leur anniversaire entre le 1^{er} sept. et le 31 déc.
- être domicilié au-delà d'un rayon de 1 kilomètre de l'établissement fréquenté.

INSCRIPTION OBLIGATOIRE auprès de votre mairie avant le **5 JUILLET** (retrait de formulaire et paiement).



TOUT USAGER peut emprunter les transports scolaires en s'acquittant d'un billet, sous réserve de place disponible.

POUR LES ÉLÈVES DU 2ND DEGRÉ

- être domicilié au-delà d'un rayon de 3 kilomètres de l'établissement fréquenté.
- être scolarisé dans l'un des neuf établissements suivant : le collège Bellevue de Dangé-Saint-Romain, le collège privé Saint-Pierre de Dangé-Saint-Romain, le collège Arsène Lambert de Lençloître, le collège Léon Huet de La Roche-Posay, le collège Maurice Bedel de Saint-Gervais-Les-Trois-Clochers, le collège Camille Guérin de Vouneuil-sur-Vienne, le lycée Berthelot de Châtelleraut, le lycée Branly de Châtelleraut, le lycée du Verger de Châtelleraut.

LA DEMANDE EN LIGNE



transports.grand-chatelleraut.fr

Votre demande est saisie dans un espace dédié avec un paiement totalement sécurisé.

- par carte bleue
- par prélèvement pour un paiement en 3 fois UNIQUEMENT pour les abonnements mensuels - Tarif n°1 (mandat SEPA et RIB)

LA DEMANDE PAPIER

Un formulaire est :

- à télécharger sur le site transports.grand-chatelleraut.fr
- à retirer au service Déplacements - Transports scolaires
- mis à disposition auprès des établissements fréquentés.

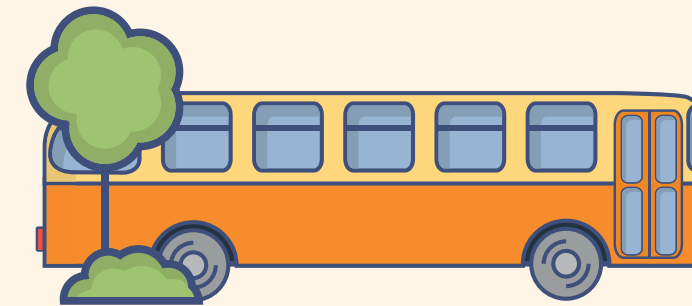
Ce formulaire est à retourner au service Déplacements - Transports scolaires accompagné d'un chèque à l'ordre du Trésor Public (montant suivant la grille tarifaire).

Votre enfant est en garde alternée, faites votre demande uniquement sur un formulaire papier.

COMBIEN ÇA COÛTE ?

| SCOLAIRES | CONDITIONS | AVANT 31 JUIL. | APRÈS 1 ^{ER} AOÛT |
|-------------------|--|----------------|----------------------------|
| Utilisation | Matin ET soir (tarif 1) | 120€ | 140€ |
| | Matin OU soir | 60€ | 70€ |
| Utilisation + TAC | Matin ET soir (tarif 1) | 185€ | 205€ |
| Garde alternée | Si respect du secteur de référence pour les collégiens | 60€ | 70€ |

| | | |
|--|---|-------------------------|
| Élèves hors secteur délimité par la carte scolaire | Matin et soir hors secteur sur circuit scolaire | 170€ |
| | Matin ou soir hors secteur sur circuit scolaire ou garde alternée | 85€ |
| | Hors secteur sur le réseau | Billetterie commerciale |
| À partir du 3 ^e enfant | Trois conditions pour bénéficier d'une gratuité : <ul style="list-style-type: none"> • la fratrie doit être scolarisée dans le secondaire, • les secteurs scolaires doivent être respectés pour tous les enfants, • tous les enfants sont soumis au tarif 1. | Gratuit |
| Obtenir un duplicata | Sur grand-chatelleraut.fr ou par courrier accompagné d'un règlement par chèque à l'ordre du Trésor Public. | 10€ |
| Abonnement en cours d'année | À partir du 1 ^{er} avril | 70€ |
| Département 37 | Domiciliation Indre-et-Loire | 140€ |



LA CEINTURE DE SÉCURITÉ

EST OBLIGATOIRE POUR TOUS, Y COMPRIS DANS LES CARS

Tous les cars du réseau des transports scolaires de Grand Châtelleraut sont équipés de ceintures pour assurer la sécurité des voyageurs. L'attacher est une obligation pour **TOUS** les passagers.

BOUCLEZ VOTRE CEINTURE POUR UN VOYAGE PLUS SÛR

Même à faible vitesse, la ceinture de sécurité peut vous sauver la vie. En cas d'accident, un passager non attaché peut être éjecté de son siège, mettant en danger sa vie et celles des autres.

